

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 08917

Numéro SIREN : 902 438 407

Nom ou dénomination : STANIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 32272

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STANIL réunie le 30 décembre 2021

Le 30 décembre 2021, à 11 heures, les actionnaires de la société A.M.I Consulting, société par actions simplifiée au capital de 650 000 euros, dont le siège social est situé 56 Rue de Sablonville, 92 200 Neuilly Sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro SIREN 902 438 407, se sont réunis à Neuilly Sur Seine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 30 novembre 2021.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par SAADA Illanith, président de la société.

M. SAADA Stéphane est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte 2 actionnaires, représentant 65 000 actions sur les 65 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination de Monsieur SAADA Stéphane en tant que Directeur Général de la SAS STANIL

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte : Les actionnaires décident de la nomination de Monsieur SAADA Stéphane en tant que Directeur Général de STANIL

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve la nomination de Monsieur SAADA Stéphane né le 22 novembre 1971 à Ollioules (83 190) en tant que Directeur Général de STANIL.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Madame SAADA Illanith, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Saada', with a stylized flourish at the end.

Monsieur SAADA Stéphane, Actionnaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Saada', with a horizontal line extending to the right.